



Section INDRE ET LOIRE

STATUT ATTAQUÉ, SERVICES RESTRUCTURÉS, CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES, EMPLOIS SUPPRIMÉS, STOP !

Ces dernières semaines l'administration met à profit la période de crise sanitaire pour accélérer la mise en place de ses projets destructeurs.

Elle reprend à marche forcée les restructurations, la démétropolisation, les concentrations en pôles nationaux (SIP, SIE, SPF) et le «Nouveau Réseau de Proximité». Les restructurations en cours depuis le 1er janvier impliquent concentration des personnels, travaux en site occupé et déménagements en tous sens, en pleine crise sanitaire !

Pour les personnels des services transférés, cela signifie mobilité forcée et dégradation des conditions de vie par l'allongement des trajets. Avec l'installation d'«accueils de proximité» au rabais, c'est toute la mission de l'accueil qui est en danger imminent.

Toutes ces fermetures et restructurations de services n'ont qu'un but : supprimer encore des emplois. Les créations d'emplois liées en Indre et Loire au centre de contact ne doivent pas masquer les suppressions dans les autres services : 1 A au Pôle contrôle expertise ; 1 A et 1 C au SIE Tours ; 1 Idiv au SIE Chinon, aux Trésoreries de Sorigny et THA, partiellement compensés par la création de 2 emplois de « conseillers aux décideurs locaux » ; 2 B et 2 C perdus au CPS relais dans l'opération « centre de contact » ; 1 B au SIE de Loches ; 1 C à la Trésorerie de Neuillé Pont Pierre et au CGR

Ces évolutions viennent s'ajouter aux 223 suppressions intervenues depuis la fusion en 2009.

Nos conditions de travail au quotidien se détériorent déjà et les services croulent sous la charge de travail tandis que les pressions sont toujours plus fortes. Ces nouvelles suppressions d'emplois vont entraîner toujours plus de stress et d'angoisse pour les agents !

En conséquence, la CGT n'a pas siégé au CTL convoqué le 11 janvier et ne siègera pas en seconde convocation aujourd'hui. Elle exige :

- la suspension immédiate de toutes les fermetures et fusions de services prévues et l'abandon du «nouveau réseau de proximité» et de tous les projets destructeurs;**
- l'abandon immédiat du plan 2021 de suppressions d'emplois dans la direction d'Indre et Loire et la réimplantation des emplois supprimés nécessaires à l'exécution des missions.**

Tours, le 19 janvier 2021